



Bruxelles, le 12/01/2016

A l'attention des membres de l'Assemblée générale du Belgian Disability Forum asbl

Nos références : 2016-01-12-BDF-AG-Convocation  
Votre correspondant : Olivier Magritte  
Annexes : Bulletin d'inscription et formulaire de procuration

Objet : *ordre du jour de l'AG ordinaire et extraordinaire du 25 février 2016 à Bruxelles*

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'**Assemblée générale du BDF**.

Celle-ci se tiendra le **25 février 2016**, de **12h30 à 15h45**.

[Des sandwiches vous seront proposés, dans la salle, à partir de 12h00.](#)

### **Lieu de réunion**

Le lieu de réunion sera le suivant :

**Centre Administratif Botanique - Finance Tower - Boulevard du Jardin Botanique 50, 1000 Bruxelles. Salle 1, étage -1**

Merci de vous présenter au comptoir d'accueil situé à gauche après les portes rotatives de l'entrée de la Tour. Signalez aux collaborateurs de l'accueil que vous venez pour l'AG du BDF. Ils vous remettront un badge d'accès et vous indiqueront comment rejoindre la salle de réunion.

Lorsque vous quitterez le bâtiment, merci d'introduire le badge électronique dans la fente prévue à cet effet sur la « speed-gate » située le plus à droite. Le badge sera « avalé » et le portillon s'ouvrira.

### **Organisation pratique**



Bruxelles, le 12/01/2016

Afin de faciliter l'organisation de la réunion, pouvons-nous vous inviter à confirmer votre présence avant le 19 février 2016 et à nous retourner le document de participation joint à la présente.

### **Procuration**

Une procuration vous est fournie en pièce attachée. Dans l'hypothèse où aucun mandataire de votre organisation ne pourrait participer à l'Assemblée générale ordinaire et à l'Assemblée générale extraordinaire, merci de bien vouloir nous la renvoyer dûment complétée.

Compte tenu des quotas de présence et de vote exigés par la loi, nous insistons sur la nécessité de donner votre procuration à une autre organisation membre de l'Assemblée Générale du BDF.

Etant entendu que chaque organisation membre ne peut être détentrice que d'une seule procuration, pouvez-vous vérifier auprès de l'organisation à laquelle vous donnez procuration si elle pourra vous représenter valablement ? Si cette procédure ne pouvait être respectée, nous serions contraints de convoquer une nouvelle AG extraordinaire à une date ultérieure.

### **Tenue d'une Assemblée générale extraordinaire**

Le Conseil d'administration a enregistré la démission de Philippe Bodart (Altéo) et d'Anaïs Boukerdous (FFSB). L'Assemblée générale ordinaire sera donc suivie par une assemblée générale extraordinaire afin d'élire 2 nouveaux membres du Conseil d'administration du BDF.

Vous trouverez, en annexe l'appel à candidature pour ces postes à pourvoir. Nous attirons votre attention sur le fait que la date limite de réception, par le secrétariat, des candidatures, accompagnée de toutes les pièces nécessaires, est fixée au 19 février 2016 à 12h00.

Pour la tenue de cette Assemblée générale extraordinaire, le quorum de présence fixé à 2/3 des associations membres (présentes ou valablement représentées).

### **Ordre du jour**

#### **A. Assemblée générale ordinaire (12h30 – 13h30) :**

1. Approbation du PV de l'AG du 26/02/2015
2. Membres : affiliations et désaffiliations 2016
3. Présentation du Rapport d'activité 2015



Bruxelles, le 12/01/2016

4. Approbation du Rapport d'activité 2015
5. Présentation des comptes 2015
6. Présentation du rapport du commissaire aux comptes 2015
7. Approbation des comptes 2015
8. Décharge du Commissaire aux comptes
9. Décharge des Administrateurs
10. Présentation du plan d'action 2016
11. Présentation des prévisions budgétaires 2016
12. Approbation du plan d'action 2016
13. Approbation des prévisions budgétaires 2016
14. Divers

#### B. Assemblée générale extraordinaire (13h30 – 13h45)

15. Présentation des candidats
16. Election des nouveaux membres du conseil d'administration

#### C. Partie informative (14h00 – 15h45) :

14. *Accessibility act* et révision à mi-parcours de la stratégie européenne du handicap 2010-2020 : 2016, une année charnière pour l'inclusion des personnes handicapées au niveau européen, par Marie Denninghaus et Simona Giarratano, Policy Officers de l'European Disability Forum (EDF)

#### **Points « divers »**

Les points « divers » doivent être communiqués au secrétariat au plus tard le 19/02/2015. Ils seront abordés en point 14 de l'AG ordinaire.

#### **Traduction en langue des signes**

Le BDF prend en charge les frais d'interprétation en langue des signes. Merci aux personnes intéressées de réserver un(e) interprète. Le Secrétariat peut effectuer la réservation si elles le demandent. Malheureusement, en raison du nombre limité d'interprètes en langue des signes francophones, le BDF n'est pas en mesure de garantir la présence effective de ceux-ci.

Dans le cas où la personne intéressée ne pourrait être présente le jour dit, le BDF souhaite être averti au plus tôt, afin de pouvoir décommander le service.



Bruxelles, le 12/01/2016

Si ce n'est pas le cas, le BDF se réserve le droit de facturer le service à l'intéressé.

Dans l'attente de vous rencontrer le 25 février 2016, recevez, Chère Madame, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom du BDF  
La Secrétaire Générale

Gisèle MARLIERE

Au nom du BDF  
Le Président :

Pierre GYSELINCK